

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Bureau
2. Point d'actualité
3. Modification du règlement intérieur du CA de la CCAS
4. Pouvoirs et habilitations financières
5. Présidence de commissions
6. Représentants CCAS
7. Point financier
8. Point exploitation
9. Conventions et partenariats
10. Projets de délibérations issus des commissions nationales
11. Patrimoine et dossiers immobiliers

1. Composition du Bureau

Président de la CCAS : Anthony Juan

Administrateur délégué : Jérémy Dalbon

1^{er} Vice-Président : Meriem Kourati

2^e Vice-Président : Rodolphe Lacourcelle

3^e Vice-Président : Vincent Rodet

4^e Vice-Président : Stéphanie Pawelczyk

5^e Vice-Président : Aude Gestin

Trésorier Général : Cédric Thuderoz

Trésorier Général Adjoint : Ophélie Tixier Peri

Secrétaire Général : Jérémy Dalbon

Secrétaire Général Adjoint : Valentin Valerius

2. Point d'actualité
ANDILLY :

L'EHPAD d'Andilly présente une situation identifiée comme prioritaire.

Depuis plusieurs mois, l'Association Saint-Benoît accompagne la gestion du site.

L'activité médico-sociale d'un EHPAD est par nature éloignée des cœurs de métiers de la CCAS (vacances, assurances,

activités sociales et culturelles). La doctrine d'achat à ce jour limite la réactivité opérationnelle, complexifie la mise en œuvre des actions de redressement et peut ralentir des décisions nécessaires à court terme.

Une dérogation de cette doctrine est proposée afin de faciliter la mise en œuvre du plan de redressement. Cette dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2026, avec présentation d'un bilan à la fin de l'année aux membres du Conseil d'administration.

FO vote POUR

3. Modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration, de son bureau et des commissions de la CCAS

- La modification de l'article 3.5 du règlement intérieur est modifiée afin qu'en cas d'absence exceptionnelle d'un membre du Bureau, son représentant dispose d'une voix délibérative.
- La suppression du Comité des Engagements de la liste des commissions et comités.

4. Pouvoirs et habilitations financières

La modification du Règlement intérieur de la Commission des Marchés, modifie le seuil de consultation de la commission des marchés

FO vote POUR

Habilitations financières et disciplinaires/Pouvoirs du Président, Administrateur Délégué, Direction Générale

FO s'abstient

La frontière entre le Président et la Direction Général est floue. Tel que présenté, il n'y a pas de réelle séparation des niveaux de décision et d'action. De plus, aucun plafonnement financier n'est notifié. La délégation a formulé son souhait de clarifier les rôles et missions de chacun pour que les schémas décisionnels soient plus clairs.

5. Présidences de commissions

le règlement intérieur du CA de la CCAS du 3 mai 2018 (article 4.3) précise que les présidents de commission sont désignés après concertations des organisations syndicales. À l'heure où se déroule le CA, aucune concertation n'a été engagée. Nous demandons un report des désignations et un engagement de concertation.

FO s'abstient

Ce vote illustre à la fois le refus de l'organisation majoritaire d'engager toute concertation et notre attachement au respect des règles communes, à la transparence des processus ainsi qu'à une concertation indispensable, garante d'une gouvernance collective et équilibrée. Par ailleurs, nous constatons qu'aucune vice-présidence n'a été proposée à une autre organisation syndicale détentrice des voix de ses électeurs, ce qui témoigne d'un manque de pluralisme pour les futurs échanges et décisions qui seront pris au sein de la CCAS.

6. Représentants CCAS

Au sein de :

- Solimut : FO Énergie sera représentée par François Moyne
- Sci Meriem KOURATI
- Parcours Vacances sera représenté par Stéphanie Pawelczyk
- La Fonciere sera représentée par Stéphanie Pawelczyk

FO Énergie vote POUR

Concernant l'IFOREP, notre délégation conserve son vote Contre et ne propose pas de représentant.

Règlement intérieur commissions des marchés : Nous comprenons la volonté de faire avancer les sujets et notre intention n'est pas de faire obstacle. Cependant, dans ce contexte, nous ne disposons d'aucune visibilité, notamment en raison de la suppression du comité des engagements. Pour FO, il demeure essentiel d'être informé sur les montants engagés.

FO Énergie s'abstient

7. Point financier

Le tableau financier de la CCAS à la fin de l'année 2025 appelle à une réorientation stratégique. FO Énergie propose cette réorientation de manière cohérente avec les éléments transmis par la CCAS. Nous reviendrons dans les prochaines semaines avec les orientations politiques que nous souhaitons voir se dégager pour le prochain mandat.

En premier lieu, la construction budgétaire doit intégrer l'élargissement de l'offre aux chèques vacances. La chute des nuitées adultes (-12 %) et des journées jeunes (-17 %) témoigne d'un écart grandissant entre l'offre actuelle et les attentes des bénéficiaires, qui privilégient désormais des séjours plus flexibles et personnalisables. Le chèque vacances répond précisément à cette demande d'autonomie, sans pour autant nécessiter la mobilisation des infrastructures propres de la CCAS. Son intégration dans la gamme de prestations permettrait de capter une demande aujourd'hui insatisfaite et de maintenir le lien avec les bénéficiaires éloignés des sites.

En second lieu, le modèle de gestion actuel n'est plus adapté au modèle économique. La CCAS supporte des coûts fixes importants (entretien et frais d'usage des locaux : 27,6 M€; charges de fonctionnement : 60 M€) pour des taux de remplissage en recul constant. Le ratio charges d'exploitation sur nuitées adultes (53,84 €/nuitée) reste supérieur aux recettes perçues (26,97 €/nuitée), générant un reste à charge structurel de près de 27 €/nuitée. Ce modèle ne peut se maintenir que par redistribution des dotations, au détriment d'autres leviers.

Enfin, l'optimisation des coûts doit être abordée de manière transversale en croisant les leviers vacances adultes, séjours jeunes, culture et systèmes d'information. Les charges de prestataires SI atteignent 11,9 M€ (+18 % vs 2024). Un pilotage coordonné de ces postes, couplé à une rationalisation des sites non rentables (en poursuivant le travail déjà engagé sur la restauration méridienne), dégagerait des ressources réallouables vers le développement de l'offre chèques vacances et vers la modernisation de l'expérience bénéficiaire. C'est à cette condition que la CCAS pourra reconstituer une capacité d'autofinancement durable, aujourd'hui trop dépendante d'opérations patrimoniales non renouvelables.

8. Point exploitation

Une hausse notable des demandes et des affectations au Tour de Rôle sur les 8 semaines de l'été 2026 (destinations France) : 22581 demandes en 2026 contre 20970 en 2025, soit +7,7 %

17302 ouvrants droit distincts affectés en 2026 contre 15676 en 2025, soit +10,4 %

Parallèlement, on observe une progression de 2 points par rapport à 2025 : 76,6 % des ouvrants droits ayant formulé une demande d'affectation au tour de rôle ont été satisfaits. À partir du 1^{er} avril 2026, les places non pourvues lors du Tour de Rôle seront converties en réservations directes. De même, les réservations non confirmées via la chute d'option seront à nouveau disponibles à partir du 14 avril 2026.

À noter également : une activité stable pour les destinations à l'étranger, avec 265 affectés contre 267 en 2025.

Pour FO Énergie, le nombre d'affectations reste insuffisant et justifie un complément via le chèque vacances.

9. Conventions et partenariats

Une évolution du cadre de partenariat entre la CCAS et les CMCAS est soumise au vote. Cela concerne les modèles de convention et les contrats d'engagement.

FO vote POUR

10. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales

Les Act'éthiques : Les thématiques votées sont les mémoires collectives, Nos amis les humanoïdes, Nous l'espèce animale et l'inclusivité.

FO s'abstient

Le Festival d'Avignon : aide à la création pour un montant de 8000 €

FO vote CONTRE

Le FEMA (festival La Rochelle cinéma) pour un montant de 3500 €

FO vote CONTRE

HORIZONS Art Nature pour un montant de 8000 €

FO vote CONTRE

CIDH (coopération internationale pour le développement humain) pour un montant plafonné à 15000 €

FO vote CONTRE

11. Patrimoine et dossiers immobiliers

CALVI : accord pour le principe de vente d'un terrain

MEGÈVE : vente du site Le Savoy pour un montant de 4 800 000 €

SAINT JORIOZ : vente du site pour un montant de 1 250 000 €

ISPAGNAC/MENDES/BORGO/PORTO-VECCHIO LA PIOPPA/POULLAOUEN/CEILHES/CAMPLONG/BARNEVILLE/VAYRAC/SAVINES/AIMARGUES/CAMPING DU SOLEIL/PLOUEZEC/ST LUNAIRE/SAINT-LAURENT/AUBERVILLE/RAMONDENS : Un réassort de matériel pour les toiles familles, jeunes et activités pour un montant de 214 754,85 € pour assurer la saison été 2026.

FO vote POUR

Pour l'ensemble de ces délibérations, FO Énergie a émis un avis favorable pour les cessions et ventes immobilières, estimant qu'elles contribuent à sécuriser et financer le patrimoine encore géré par la CCAS. FO Énergie rappelle toutefois l'importance de prendre en compte la vétusté des sites et d'assurer un suivi patrimonial et de maintenance afin de garantir la pérennité des biens. Cette position reflète notre volonté de soutenir les décisions de valorisation tout en restant vigilants sur la gestion future du patrimoine.

Prochain Conseil d'Administration le 4 juin 2026

L'équipe du secteur activités sociales se tient à votre disposition :
secteur.activitessociales@fnem-fo.org